



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mardi 7 février 2023 — N° 12

Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy

---



La séance est ouverte à 10 heures.

---

Moment de recueillement

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, propose que le principe du projet de loi n° 2, Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 2 est adopté.

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 2 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

La motion est adoptée.

À 11 h 06, à la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

---

Les travaux reprennent à 13 h 40.

7 février 2023

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

Mme Guillemette (Roberval) fait une déclaration afin de féliciter M. Christian Roberge, sélectionné pour la création d'une œuvre pour le Gala des Arlequins.

---

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner la Semaine des régions.

---

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de féliciter M. Dominique Côté pour sa nomination aux prix Opus.

---

M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait une déclaration afin de saluer le travail et la résilience du personnel enseignant de l'école Sophie-Barat.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 32 du Règlement, Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'équipe de hockey des Saguenéens junior majeur de Chicoutimi.

---

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de féliciter la gymnaste Ève-Marie Leblanc pour sa participation à la compétition Élite Canada.

---

**7 février 2023**

---

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-François Dionne pour son acte de bravoure.

---

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à trois athlètes de la circonscription de Maskinongé lauréats du Gala Sport-hommage Desjardins Mauricie.

---

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de souligner le 45<sup>e</sup> anniversaire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale Saint-Charles-de-Drummond.

---

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le 102<sup>e</sup> anniversaire de M. Roland Pelletier.

---

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Roger Alain pour ses 42 années au sein de la brigade de pompiers de Macamic.

---

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner la sortie du film québécois *Snow Angel*.

---

À 13 h 54, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

7 février 2023

---

Les travaux reprennent à 14 h 02.

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose les rapports annuels 2021-2022 des ordres professionnels suivants :

Barreau du Québec	(Dépôt n° 294-20230207)
Chambre des huissiers de justice du Québec	(Dépôt n° 295-20230207)
Chambre des notaires du Québec	(Dépôt n° 296-20230207)
Collège des médecins du Québec	(Dépôt n° 297-20230207)
Ordre des acupuncteurs du Québec	(Dépôt n° 298-20230207)
Ordre des administrateurs agréés du Québec	(Dépôt n° 299-20230207)
Ordre des agronomes du Québec	(Dépôt n° 300-20230207)
Ordre des architectes du Québec	(Dépôt n° 301-20230207)
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec	(Dépôt n° 302-20230207)
Ordre des audioprothésistes du Québec	(Dépôt n° 303-20230207)
Ordre des chimistes du Québec	(Dépôt n° 304-20230207)
Ordre des chiropraticiens du Québec	(Dépôt n° 305-20230207)

## 7 février 2023

---

Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	(Dépôt n° 306-20230207)
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec	(Dépôt n° 307-20230207)
Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec	(Dépôt n° 308-20230207)
Ordre des dentistes du Québec	(Dépôt n° 309-20230207)
Ordre des denturologistes du Québec	(Dépôt n° 310-20230207)
Ordre des diététistes nutritionnistes du Québec	(Dépôt n° 311-20230207)
Ordre des ergothérapeutes du Québec	(Dépôt n° 312-20230207)
Ordre des évaluateurs agréés du Québec	(Dépôt n° 313-20230207)
Ordre des géologues du Québec	(Dépôt n° 314-20230207)
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec	(Dépôt n° 315-20230207)
Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec	(Dépôt n° 316-20230207)
Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec	(Dépôt n° 317-20230207)
Ordre des ingénieurs du Québec	(Dépôt n° 318-20230207)
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec	(Dépôt n° 319-20230207)
Ordre des médecins vétérinaires du Québec	(Dépôt n° 320-20230207)
Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec	(Dépôt n° 321-20230207)
Ordre des optométristes du Québec	(Dépôt n° 322-20230207)
Ordre des pharmaciens du Québec	(Dépôt n° 323-20230207)
Ordre des podiatres du Québec	(Dépôt n° 324-20230207)
Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec	(Dépôt n° 325-20230207)

7 février 2023

---

Ordre des psychologues du Québec	(Dépôt n° 326-20230207)
Ordre des Sages-Femmes du Québec	(Dépôt n° 327-20230207)
Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec	(Dépôt n° 328-20230207)
Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec	(Dépôt n° 329-20230207)
Ordre des technologues professionnels du Québec	(Dépôt n° 330-20230207)
Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec	(Dépôt n° 331-20230207)
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec	(Dépôt n° 332-20230207)
Ordre des urbanistes du Québec	(Dépôt n° 333-20230207)
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec	(Dépôt n° 334-20230207)
Ordre professionnel des criminologues du Québec	(Dépôt n° 335-20230207)
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec	(Dépôt n° 336-20230207)
Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec	(Dépôt n° 337-20230207)
Ordre professionnel des sexologues du Québec	(Dépôt n° 338-20230207)

---

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,  
dépose :

Le plan stratégique 2022-2027 de La Financière agricole du Québec.  
(Dépôt n° 339-20230207)

---

7 février 2023

---

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, dépose :

Le rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2022.

(Dépôt n° 340-20230207)

---

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 4 concernant le taux de représentation des personnes autochtones au sein des organismes publics québécois, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 6 décembre 2022 par Mme Rizqy (Saint-Laurent);

(Dépôt n° 341-20230207)

La réponse à la question écrite n° 5 concernant l'état de réalisation et les échéanciers associés aux recommandations du rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur le mandat d'initiative portant sur l'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH), inscrite au *Feuilleton et préavis* du 8 décembre 2022 par Mme Labrie (Sherbrooke).

(Dépôt n° 342-20230207)

---

Mme la présidente dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Dufour (Mille-Îles) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 8 février 2023, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 343-20230207)

7 février 2023

---

### Dépôts de pétitions

Mme Nichols (Vaudreuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 445 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des programmes Sport-études et Arts-études à l'école secondaire du Chêne-Bleu.

(Dépôt n° 344-20230207)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Zaga Mendez (Verdun) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la construction d'un barrage hydro-électrique sur la rivière Magpie; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Drainville, ministre de l'Éducation, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE cette assemblée souligne la Semaine des enseignantes et des enseignants, qui se tient cette année du 5 au 11 février, et dont le thème est *Chaque jour, on mesure l'importance de votre rôle*;

**7 février 2023**

---

QU'elle souligne le dévouement des enseignantes et des enseignants et que leur engagement est inestimable pour former la société d'aujourd'hui et celle de demain;

QU'elle reconnaisse l'importance de soutenir concrètement les enseignantes et enseignants, notamment par des projets innovateurs comme celui du projet-pilote d'aide à la classe qui leur permet de se concentrer sur leur tâche d'enseignement et qui répond aux besoins quotidiens des élèves;

QU'elle reconnaisse le rôle fondamental qu'ont les enseignantes et les enseignants dans la réussite éducative, ainsi que le bien-être des élèves;

Finalement, qu'elle invite l'ensemble de la population à remercier le personnel enseignant, qui prend soin et qui guide nos jeunes et nos adultes en formation pendant toute l'année scolaire.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Derraji, leader parlementaire de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, et M. Bérubé (Matane-Matapédia), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la proposition de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales de supprimer la circonscription fédérale d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia;

QU'elle souligne l'immensité du territoire, son éloignement, la longueur des distances à parcourir et la dispersion de l'ensemble de la population de cette région;

7 février 2023

---

QU'elle rappelle qu'un territoire aussi vaste éloignerait encore davantage les citoyens de leur député, affecterait la qualité des services offerts dans les bureaux de circonscription et ne pourrait refléter adéquatement les multiples particularités régionales de cette circonscription;

QU'elle souligne que toute perte de poids politique que subissent nos régions québécoises met en péril la santé démocratique de notre nation;

QU'enfin, elle souhaite que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérale révise sa recommandation de supprimer cette circonscription.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant un plan de lutte contre l'islamophobie; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 3, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

**7 février 2023**

---

Mme Soucy, première vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission et de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant l'implantation du programme de formation en médecine vétérinaire à La Pocatière;
- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission et de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant une demande visant à faire de la prévention de la démence une priorité en matière de santé.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 8 février 2023, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Dufour (Mille-Îles).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate que la situation du logement et de l'accès à la propriété s'est détériorée au cours des cinq dernières années;

QU'elle prenne acte que les Québécoises et les Québécois qui sont locataires sont confrontés à de multiples facteurs qui mettent une pression importante sur le coût des loyers, notamment :

- le manque de logements, tel qu'exprimé par la baisse généralisée des taux d'occupation des logements locatifs au Québec en 2022;
- la hausse du coût de la vie;

7 février 2023

---

- la diminution de l'abordabilité des logements partout au Québec;
- le manque de logements adaptés aux besoins des familles;

QU'elle constate aussi le manque de logements sociaux au Québec destinés aux personnes à plus faible revenu et la désuétude grandissante d'une partie de ce parc immobilier;

QU'elle prenne acte que l'accès à la propriété pour une génération de Québécoises et de Québécois est présentement compromis par la hausse du coût des propriétés, la baisse des mises en chantier, la hausse des coûts de construction, la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction et la hausse des taux d'intérêt;

QU'elle constate que les mesures mises de l'avant par le gouvernement caquiste pour juguler la crise du logement qui sévit au Québec se sont montrées jusqu'ici insuffisantes;

QU'elle reconnaisse que les multiples processus des différents paliers gouvernementaux, incluant les organismes en habitation, sont trop longs et complexes et qu'une simplification des programmes s'impose;

QU'enfin, elle exige du gouvernement du Québec d'assumer cette mission de l'État par la mise sur pied d'une réelle stratégie nationale en habitation afin d'agir à la fois sur la disponibilité des logements sociaux, l'abordabilité du parc locatif et l'accès à la propriété.

7 février 2023

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 8, Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 8 est adopté.

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 8 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

---

7 février 2023

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 8, Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mercredi 15 février 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 16 février 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Barreau du Québec  
Centre de justice de proximité  
Chambre des notaires du Québec  
Option consommateur  
Me Michel Beauchamp  
Éducaloi  
Juripop  
Association professionnelle des notaires du Québec  
Jeune barreau du Québec  
Association des jeunes notaires du Québec  
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

7 février 2023

---

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition et une minute douze pour la députée indépendante;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour la députée indépendante;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À 15 h 31, à la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

### **Débats de fin de séance**

À 18 h 30, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) à M. Girard, ministre des Finances, portant sur le sujet suivant : « la fragilisation de la situation économique des ménages québécois ».

**7 février 2023**

---

À 18 h 40, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 8 février 2023, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**